

## Quel est le rapport des français à leur fiche de paie ? *Etude Securex/Ifop*

### Ce qu'il faut retenir

**85%** des salariés consultent leur fiche de paie tous les mois  
**33%** des salariés ont déjà constaté une erreur dans leur fiche de paie  
**1 français sur 3** ne perçoit pas son salaire à date fixe  
**21%** des salariés n'ont pas confiance en leur employeur

Securex, spécialiste dans la gestion du capital humain en entreprise, s'est penché sur **le rapport qu'ont les Français avec leur fiche de paie**. Fréquence de la consultation du document, erreur potentielle détectée, confiance en l'employeur quant à l'intégration des nouvelles réglementations en matière du droit du travail..., autant de caractéristiques analysées et commentées lors de l'étude menée avec l'Ifop auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population active salariée française âgée de 18 ans et plus.

### La consultation du bulletin de paie : un rituel mensuel pour 85% des salariés

Si seuls **2%** des salariés interrogés déclarent n'avoir jamais consulté leur fiche de paie au cours des 12 derniers mois, il est à noter que cette pratique est beaucoup plus généralisée chez **les plus de 50 ans (90%) et chez les ouvriers (92% contre 76% chez les cadres et les professions libérales)**. Réflexe plus fréquent en province (88%) qu'en région parisienne (79%), force est de constater que la consultation du bulletin de paie reste plus forte chez les salariés ayant déjà constaté une erreur sur ce dernier : 91% contre 83% parmi les salariés n'ayant jamais constaté d'erreur par le passé.

*L'avis de Geoffrey Vidrequin, Chargé d'affaires du Service Paie & RH chez Securex : Le bulletin de paie reste un document essentiel pour les salariés. L'attention est particulièrement forte chez les salariés dont la paie est la plus sensible, ainsi que pour les plus âgés qui peuvent commencer à se préoccuper de l'exactitude de leurs cotisations retraite, par exemple.*

### Erreur dans la fiche de paie : 1 salarié sur 3 concerné

**33%** des salariés interrogés ont déjà constaté des erreurs dans leur fiche de paie et ce de toute nature : le montant du salaire, les cotisations prélevées, le nombre d'heures travaillées, les congés payés ou même le remboursement des notes de frais. Si les deux-tiers des salariés (67%) n'ont jamais été confrontés à cette situation, **les ouvriers (44%) et les salariés des secteurs du commerce et des transports (42%)** travaillant dans des structures de 50 à 249 salariés sont les plus concernés par ce type de désagrément.

*L'avis de Geoffrey Vidrequin : Sans être un professionnel des Ressources Humaines ou du droit social, 1 salarié sur 3 a déjà constaté une anomalie dans sa fiche de paie. Par conséquent, il ne fait aucun doute que des erreurs plus techniques échappent à leur vigilance et exposent les entreprises à des risques de redressement. Plus que jamais, la paie est une affaire d'expert.*

### Plus d'1 français sur 3 ne perçoit pas son salaire à date fixe

34% des salariés interrogés ont pu constater des écarts dans la date de versement de leur salaire d'un mois sur l'autre. Outre des versements parfois en avance ou en retard, dans les TPE et les PME c'est tout de même 1 salarié sur 10 qui n'est systématiquement jamais payé à une date fixe.

*L'avis de Geoffrey Vidrequin : Bien que la loi soit très claire en la matière, 1 français sur 3 n'est pas payé à date fixe. Le phénomène peut aussi s'expliquer par des délais bancaires variables d'un établissement à l'autre et non directement imputable à l'employeur.*

### Employeur et réglementation : 1 français sur 5 n'a pas confiance

21% des salariés français affirment ne pas avoir « confiance » en leur employeur pour intégrer, de manière convenable, les nouvelles réglementations en matière de droit du travail. Chez les ouvriers ce chiffre atteint même 29% !

Seuls 25% des salariés accordent une totale confiance à leur employeur sur ces aspects.

*L'avis de Geoffrey Vidrequin : De façon assez logique, les catégories et secteurs professionnels les plus complexes, ainsi que les entreprises de 20 à 249 salariés sont les plus soumis aux risques d'erreurs. Ils bénéficient donc d'un niveau de confiance plus faible pour le calcul de la paie.*

### **Caractéristiques de l'étude**

Cette étude Ifop a été réalisée sous forme d'interviews par questionnaire auto-administré en ligne du 1<sup>er</sup> au 5 Octobre 2015, auprès d'un échantillon de 1000 personnes, représentatif de la population salariée active française âgée de 18 ans et plus.

### **À propos de Securex**

SECUREX offre un large choix de solutions aux entreprises telles que la gestion des ressources humaines, la gestion de la paie, la prévention et gestion de l'absentéisme, la contre-visite médicale, la prévention des risques professionnels, les études en ressources humaines, les informations juridiques et sociales et ce, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille (TPE, PME et grandes entreprises, institutions du secteur public ou groupes internationaux). Securex s'appuie sur 4 centres de compétences : Services RH, Bien-Etre et Prévention, Conseil RH et Etudes RH.

Contacts presse - Oxygen RP - Pauline Boulfroy - 03 74 02 02 55 / [pauline@oxygen-rp.com](mailto:pauline@oxygen-rp.com)